

2024: EYCC09

**DESTINATAIRES :** Titulaires de permis de services de garde d'enfants

**EXPÉDITRICE :** Holly Moran, sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

**DATE :** 22 octobre 2024

**OBJET :** **Mises à jour des outils d'estimation des coûts hérités du  
financement basé sur les coûts du SPAGJE**

---

À la suite de la note de service du 11 septembre 2024, l'**outil d'estimation des coûts hérités du financement basé sur les coûts du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE)** (documents Excel initialement fournis en pièce jointe à cette note) **ont été mis à jour** afin de mieux aider les titulaires de permis hérités à estimer leurs allocations du financement basé sur les coûts pour 2025. Ces mises à jour comprennent :

- clarifier l'inclusion de la rémunération des propriétaires majoritaires pour le travail afin de garantir que la rémunération de 2023 fournie sous des formes qui ne sont pas admissibles au financement basé sur les coûts (telles que les dividendes) soit prise en compte jusqu'à un maximum de 465 \$ par jour pour la rémunération totale; et
- clarifier les regroupements d'enfants d'âge mixte pour a) assurer la clarté que le financement de référence est calculé selon le groupe d'âge de places, et non l'âge des enfants inscrits, et b) assurer que les compléments hérités sont disponibles pour couvrir les structures de coûts héritées basées sur les enfants admissibles (même s'ils occupent des places de groupe d'âge non admissible).

Comme il a été mentionné dans les dernières notes de service du ministère de l'Éducation à l'intention des titulaires de permis de garde d'enfants, le ministère a partagé une série d'outils pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle approche basée sur les coûts pour le financement du SPAGJE à partir de 2025, y compris :

- Les **Lignes directrices sur le financement basé sur les coûts du SPAGJE**, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (remarque : une nouvelle version du document sera accessible dans les prochaines semaines qui comprendra les clarifications citées ci-dessus) ([version actuelle, à titre de référence](#)).

- Des **webinaires en ligne**, pour une présentation de haut niveau de la nouvelle approche à l'aide d'exemples de cas représentatifs (disponibles à <https://vimeo.com/user/224327029/folder/21786437>).
- Un **estimateur du financement des services de garde d'enfants basé sur les coûts** (accessible à <https://www.ontario.ca/estimateur-du-financement-des-services-de-garde-des-enfants-base-sur-les-couts/>) et un **estimateur des coûts hérités** (documents Excel mis à jour ci-joints), à l'aide desquels les titulaires de permis peuvent obtenir une estimation de leurs allocations du financement basé sur les coûts pour 2025.

Il convient de noter que ces outils sont à titre informatif seulement et ne peuvent donner qu'une estimation du financement basé sur les coûts qu'un titulaire de permis inscrit au SPAGJE pourrait recevoir en 2025. Chaque titulaire de permis a une situation unique, et seuls un gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) ou un conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS) peuvent déterminer le montant qu'un titulaire de permis peut recevoir.

Il est fortement conseillé aux titulaires de permis de prendre connaissance des documents, d'utiliser les outils mis à leur disposition et de consulter leur GSMR/CADSS afin de prendre des décisions éclairées. Nous savons que la mise en œuvre du SPAGJE est une grande transition, et nous apprécions votre engagement envers l'adoption de cette nouvelle approche de financement, une approche durable et adaptée aux structures de coûts des services de garde d'enfants pour soutenir l'abordabilité et la croissance du système entier.

Nous tenons à vous réitérer notre plus sincère gratitude pour votre collaboration continue alors que nous travaillons à améliorer et à renforcer les programmes et les services de garde d'enfants et pour la petite enfance en Ontario.

Cordialement,

*Original signé par :*

---

Holly Moran  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

c. c. : Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux  
Matthew DesRosiers, directeur, Direction du financement  
Katie Williams, directrice, Direction de la petite enfance  
Karen Puhlmann, directrice, Direction de la garde d'enfants